



UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE 35 ILLE ET VILAINE
Hôtels – Cafés – Restaurants - Discothèques

Immeuble DELTA 3 – 40 Rue du Bignon - CS 27733 – 35577 CESSON-SEVIGNE Cedex

☎ 02.99.36.00.59 - ☎ 02.99.36.61.36

E-Mail : contact@umih35.com – Web : www.umih35.com

Monsieur le Préfet
3 Avenue de la Préfecture
35000 RENNES

Cesson Sévigné, le 28 janvier 2022

Monsieur le Préfet,

Le gouvernement s'était attaché à mettre en place des dispositifs adaptés depuis mars 2020, durant les périodes de confinement, de restrictions d'horaires et de fermeture des établissements de notre secteur professionnel.

Lors des périodes de reprise principalement juillet 2020, juin 2021 nous avons pu constater une reprise de nos activités encourageante malgré cependant un retour à la normale difficile pour la restauration du midi dans son ensemble.

Nous restions raisonnablement optimistes sur la période hivernale ou les mesures progressives de déconfinement laissaient espérer une vraie reprise et un allègement progressif des aides pour le Gouvernement, ce qui nous amenait à engager la profession sur une revalorisation significative des salaires dont le décret d'application est en cours.

Malheureusement, dans la réalité des faits, depuis la mi-novembre, les restrictions de fin d'année ont précédées un début 2022 catastrophique en terme de fréquentation dont la baisse s'est accentuée.

Le dispositif d'aides n'est pas en adéquation avec la situation et notamment :

- Activité partielle : zéro reste à charge si le Chiffre d'affaires est en baisse de 65% ...
- Aides aux coûts fixes : baisse de CA requise de 50%...

A cela s'ajoutent :

- les échéances Urssaf rétroactives sur 2 années et exigibles immédiatement, doublant ainsi les échéances mensuelles des 24 prochains mois,
- le début de remboursement du PGE pour une majorité de nos adhérents.

Pour toutes ces raisons nous attirons votre attention sur l'urgence à prendre les décisions adaptées à la réalité économique de notre secteur professionnel, à savoir notamment :

- Fixer le seuil de baisse de CA à 30% pour le déclenchement de l'activité partielle avec 0 reste à charge,
- Appliquer le même seuil pour les coûts fixes
- Assouplir les échéanciers de charges des cotisations

Nous restons à votre disposition évoquer les difficultés économiques que rencontrent la majorité de notre profession et,

Vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

Jacques DAVID
Président Général

Eric BILLON
Vice-Président

Copie à Philippe ALEXANDRE – Drects.